

Monsieur Philippe BEDEL
Commissaire enquêteur
Mairie de Briouze
10 Pl. du Général Leclerc
61220 Briouze

Alençon, le 28 mai 2025

**Chambres d'agriculture
de Normandie**
6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 Caen cedex 4
Tél. 02 31 47 22 47
accueil@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
du Calvados**
6 avenue de Dubna - CS 90218
14209 Hérouville-Saint-Clair cedex
Tél. 02 31 70 25 25
accueil14@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Eure**
9 rue de la Petite Cité - CS 80882
27008 Évreux cedex
Tél. 02 32 78 80 00
accueil27@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de la Manche**
Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50009 Saint-Lô cedex
Tél. 02 33 06 48 48
accueil50@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Orne**
52 boulevard du 1^{er} Chasseurs
CS 80036
61001 Alençon cedex
Tél. 02 33 31 48 00
accueil61@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de la Seine-Maritime**
Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. 02 35 59 47 47
accueil76@normandie.chambagri.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Siret 130031503 00019 / APE 9411Z
normandie.chambres-agriculture.fr



Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'enquête publique sur le projet d'opération d'aménagement foncier du secteur de Saint Hilaire de Briouze, en lien avec l'ouvrage de la RD924, se tient du 5 mai au 3 juin 2025. Nous avons souhaité rédiger le présent courrier afin de vous faire part de nos observations sur le sujet. En effet, du fait de l'enjeu territorial majeur du projet, il est important de souligner son impact significatif sur l'agriculture du territoire.

Le projet routier, déclaré d'utilité publique, désigne le passage en 2x2 voies de la RD924, entre Flers et Argentan, sur la section d'environ 20 kilomètres entre Briouze et Sevrai. Or, cet axe joue un rôle essentiel car il permet la jonction entre d'autres axes routiers régionaux et nationaux, comme la RN 174 (Caen-Rennes), la RD 926 (Paris-Argentan), ou encore les autoroutes A28 et A88 et la RD 926 (Paris-Argentan). Cet aménagement foncier concernera notamment les secteurs de Briouze, Pointel, Saint-Hilaire-de-Briouze, Les Yveteaux, Putanges-le-Lac, Saint-André-de-Briouze et de La Lande-de-Lougé.

En lien avec l'étude d'aménagement foncier rendue publique, l'article L.123-24 du Code rural et de la pêche maritime fait obligation au maître d'ouvrage de réparer les dommages causés par l'ouvrage routier sur le parcellaire foncier, et notamment sur la structure des exploitations agricoles. Aussi, malgré une démarche visant à la limitation de consommation d'espaces agricoles et naturels, cet ouvrage va modifier significativement la structure et l'organisation du territoire, en termes notamment de circulation locale ou de structures foncières et agricoles.

Ainsi, au vu de ces éléments, nous souhaitons vous faire part de nos observations à propos des impacts du projet routier RD924 sur le fonctionnement des exploitations agricoles, afin de préserver la pérennité de l'activité dans le secteur concerné par le projet. Plus concrètement, nous souhaiterions donc vous faire part de réserves, si elles retiennent votre attention, qui pourraient être relayées dans vos conclusions au projet, concernant une meilleure prise en compte des enjeux et des impacts de l'aménagement routier sur l'activité agricole.

Tout d'abord, il est important de relever que, d'après l'étude d'aménagement foncier, si 70% des agriculteurs sont favorables à l'aménagement de la RD924, 30% restent contre. A ce titre, il nous apparaît primordial d'être sûr de l'apport de

**Chambres d'agriculture
de Normandie**

6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 Caen cedex 4
Tél. 02 31 47 22 47
accueil@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
du Calvados**

6 avenue de Dubna - CS 90218
14209 Hérouville-Saint-Clair cedex
Tél. 02 31 70 25 25
accueil14@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Eure**

9 rue de la Petite Cité - CS 80882
27008 Évreux cedex
Tél. 02 32 78 80 00
accueil27@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de la Manche**

Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50009 Saint-Lô cedex
Tél. 02 33 06 48 48
accueil50@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Orne**

52 boulevard du 1^{er} Chasseurs
CS 80036
61001 Alençon cedex
Tél. 02 33 31 48 00
accueil61@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de la Seine-Maritime**

Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. 02 35 59 47 47
accueil76@normandie.chambagri.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 130031503 00019 / APE 9411Z

normandie.chambres-agriculture.fr



solutions pour garantir la pérennité de l'activité agricole des exploitations concernées, comme la question de l'**accessibilité des pâturages concernés par le projet routier**, enjeu agricole central qui sera développé à posteriori dans ce courrier.

Certains pâturages doivent bénéficier d'un accès garanti pour éviter l'enclavement causé par la RD924 et la rivière. En addition, l'accessibilité des parcelles est essentielle pour le fonctionnement des exploitations laitières, nettement majoritaires ici et concernées par l'enclavement. De plus, ces accès doivent être établis rapidement pour garantir la continuité de l'activité. Certaines des exploitations locales, telles que le GAEC du Bois de Pointel, ou encore le GAEC du Logis sont concernées par cette problématique. Nous tenons ici également à souligner que les deux exemples précités ne sont pas des cas isolés. Par ailleurs, il n'y a, à ce jour, pas de plan de redistribution des surfaces, et pas d'informations sur la problématique de l'enclavement des pâturages, notamment sur la temporalité de la réalisation des aménagements spécifiques d'accès aux parcelles pour les troupeaux.

S'agissant ensuite de l'aménagement foncier et des mesures conservatoires qu'il entraîne concernant d'éventuelles modifications de l'état des lieux, nous attirons votre attention sur le fait que l'autorisation du Président du Conseil départemental requise (Etude d'Aménagement Foncier : partie 6.3.3 – p.116) ne doit pas aboutir à constituer un frein, ni un obstacle à l'octroi d'autorisations d'urbanisme. En effet, des constructions pourraient être indispensables afin de pérenniser et développer les exploitations à la suite du projet RD924, qui impactera les parcelles agricoles. L'enjeu est bien sûr économique mais il est également plus large en ce qu'il pourrait porter atteinte au niveau de compréhension et d'acceptabilité des exploitants agricoles envers le projet de RD924.

De plus, nous tenons à rappeler et à souligner que la réserve foncière de compensation, établie durant l'élaboration du projet, doit aussi concerner les agriculteurs et les terres agricoles, et non pas seulement les espaces naturels. Il s'avère donc nécessaire que la totalité de la réserve foncière retourne en production, dans l'objectif de garantir la pérennité des exploitations impactées. En outre, dans ce cadre de réserve foncière pour le projet routier RD924, celle-ci est constituée majoritairement sur des terres agricoles.

Ce faisant, il est nécessaire de garantir une corrélation entre le dossier d'enquête et le terrain, notamment sur les haies. En effet, certaines haies que nous qualifierons de "roncières" sont indiquées dans le plan de l'état initial de l'environnement : elles sont donc concernées par la compensation écologique prévue. Néanmoins, il nous semble que ces ronciers ont peu d'intérêts écologiques et qu'elles n'auraient pas dû être classées en tant que haies buissonnantes denses. C'est le cas par exemple aux abords du Chemin de la Touche, à Saint-Hilaire de Briouze (cf. photos ci-dessous). Or, il n'est absolument pas pertinent que ce type de végétation soit classé en tant que haie, et donc qu'il constitue une part de la compensation écologique du projet. Nous tenons ici également à souligner que l'exemple précité n'est pas un cas isolé.



CHAMBRES D'AGRICULTURE NORMANDIE

Chambres d'agriculture de Normandie

6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 Caen cedex 4
Tél. 02 31 47 22 47
accueil@normandie.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Calvados

6 avenue de Dubna - CS 90218
14209 Hérouville-Saint-Clair cedex
Tél. 02 31 70 25 25
accueil14@normandie.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Eure

9 rue de la Petite Cité - CS 80882
27008 Évreux cedex
Tél. 02 32 78 80 00
accueil27@normandie.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Manche

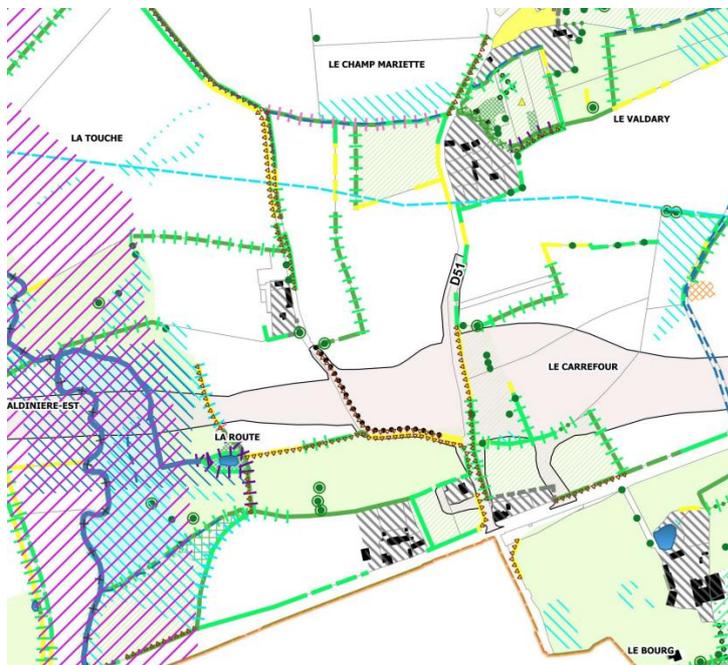
Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50009 Saint-Lô cedex
Tél. 02 33 06 48 48
accueil50@normandie.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Orne

52 boulevard du 1^{er} Chasseurs
CS 80036
61001 Alençon cedex
Tél. 02 33 31 48 00
accueil61@normandie.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. 02 35 59 47 47
accueil76@normandie.chambagri.fr



Localisation du Chemin de la Touche, Saint Hilaire de Briouze.
Plan de l'état initial de l'environnement, Enquête Publique.



Photographies de ronciers classés en haies buissonnantes, Chemin de la Touche,
Saint Hilaire de Briouze. (22 mai 2025)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 130031503 00019 / APE 9411Z

normandie.chambres-agriculture.fr



Au vu des arguments préalables :

Nous émettons les réserves suivantes :

- Des solutions d'aménagement spécifiques doivent être prévues et garanties dans des délais courts pour les parcelles qui se retrouveront enclavées par le projet. Ces parcelles doivent donc aussi être identifiées de manière précise et listées ;
- L'ensemble de la réserve foncière constituée doit retourner en production agricole pour maintenir l'activité sur le territoire concerné par le projet ;
- Enfin, une vigilance doit être maintenue pour garantir une compensation écologique et agricole pertinente, notamment vis à vis de la compensation des haies bocagères.

**Chambres d'agriculture
de Normandie**

6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 Caen cedex 4
Tél. 02 31 47 22 47
accueil@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
du Calvados**

6 avenue de Dubna - CS 90218
14209 Hérouville-Saint-Clair cedex
Tél. 02 31 70 25 25
accueil14@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Eure**

9 rue de la Petite Cité - CS 80882
27008 Évreux cedex
Tél. 02 32 78 80 00
accueil27@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de la Manche**

Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50009 Saint-Lô cedex
Tél. 02 33 06 48 48
accueil50@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de l'Orne**

52 boulevard du 1^{er} Chasseurs
CS 80036
61001 Alençon cedex
Tél. 02 33 31 48 00
accueil61@normandie.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture
de la Seine-Maritime**

Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. 02 35 59 47 47
accueil76@normandie.chambagri.fr

Nous vous remercions pour l'attention que vous vous voudrez bien accorder à ces réflexions qui sont autant d'inquiétudes, et nous tenons à votre entière disposition pour approfondir ces sujets au cœur des enjeux de notre territoire.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Guillaume LARCHEVEQUE

Président de la Chambre d'agriculture de l'Orne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 130031503 00019 / APE 9411Z

normandie.chambres-agriculture.fr

